

Avis de convocation au Congrès 2014



Conformément à l'article 4 des Statuts, vous êtes par la présente informés que le 51^e Congrès annuel de cette division aura lieu à l'Hôtel Caesars de Windsor, **du mercredi 28 mai à 9 h 00 au samedi 31 mai 2014.**

Représentation au congrès

Base pour la représentation	Nombre maximum de personnes déléguées
1 à 100	Deux
101 à 200	Trois
201 à 300	Quatre
301 à 400	Cinq
401 à 500	Six
501 à 600	Sept
601 à 700	Huit
701 à 850	Neuf
851 à 1 000	Dix

et pour chaque tranche additionnelle de 500 membres, ou fraction de ce nombre, une personne déléguée supplémentaire.

Pour les conseils régionaux, la représentation sera de deux (2) personnes déléguées pour chacun des conseils affiliés. Pour les conseils de syndicats, la représentation sera d'une personne déléguée pour chacun des conseils de syndicats affiliés. Les personnes déléguées des conseils régionaux ou des conseils de syndicats doivent être membres d'une section locale affiliée.

Pour être représentée au congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de son effectif jusques et y compris le 31 mars de l'année du congrès. **La Division doit avoir reçu le paiement avant le 30 avril.** Les sections locales doivent payer avant de pouvoir avoir

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès 2014

des personnes déléguées au congrès. Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation devra payer des frais d'inscription tardive pour toutes les personnes déléguées qui assistent au congrès. [Sous-alinéa 4(d)2.b)]

De plus, le paragraphe 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus au syndicat national n'aura droit à une représentation au congrès d'une division.

Le nombre de personnes déléguées au congrès sera déterminé en fonction de l'effectif pour lequel la capitation a été payée pour le dernier trimestre de l'année civile précédente. Un conseil régional ou un conseil de syndicats aura payé sa cotisation annuelle avant le **30 avril**. [Sous-alinéas 4(d)2.c) et d)]

Personnes déléguées substitués

Une section locale affiliée, un conseil régional ou un conseil de syndicats peut élire une personne déléguée pour assister au congrès annuel. Une personne déléguée substitut pourra participer aux séances du congrès et elle aura un droit de parole, mais non de vote, à moins qu'elle ne remplace une personne déléguée dûment élue. Pour les besoins du présent alinéa, la personne déléguée substitut dûment élue doit avoir en sa possession l'insigne d'une personne déléguée afin de pouvoir voter. [Alinéa 4(e)1]

Base pour la représentation	Nombre maximum de personnes déléguées substitués
75 membres ou moins	Un personne déléguée substitut
76 à 500 membres	Deux personnes déléguées substitués
501 à 1000 membres	Trois personnes déléguées substitués
1 001 membres ou plus	Quatre personnes déléguées substitués

Pour les conseils régionaux ou les conseils de syndicats, la représentation sera d'une personne déléguée substitut par conseil affilié. Cette personne doit être membre d'une section locale affiliée. [Alinéa 4(e)2]

Type de lettre de créance	Frais si l'inscription est faite le 30 avril ou avant	Frais si l'inscription est faite après le 30 avril
Personne déléguée	350,00 \$	425,00 \$
Personne substitut	350,00 \$	425,00 \$
Personne invitée	350,00 \$	350,00 \$

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de CUPE Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2.

Les lettres de créance seront postées en février. Les lettres de créance originales **doivent** accompagner le chèque. Nous n'acceptons pas les lettres de créance transmises par télécopieur.

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès 2014

Résolutions et amendements statutaires

Toute résolution qui doit être examinée par le congrès doit être présentée par une section locale ou un conseil régional, par le conseil exécutif de la Division ou un comité de ce dernier, et doit parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier au plus tard **quarante-huit (48) jours** avant le congrès, et **ne doit pas dépasser 200 mots**.

La date limite pour la réception des résolutions et des amendements statutaires est le **10 avril 2014**.

Toute résolution doit être présentée sur le papier à en-tête de l'organisation affiliée qui la présente et signée par la présidence et par la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier de l'organisation affiliée. [Paragraphe 4(h)] Veuillez faire parvenir vos résolutions par courrier électronique à **sjeffrey@cupe.on.ca**, ou envoyez-les par télécopieur au 905-739-9740, en vous assurant que toutes les copies originales sont envoyées au bureau de la Division immédiatement après.

Comités du congrès

L'une des contributions les plus importantes pour rendre un congrès efficace est le travail effectué par les cinq comités du congrès. Vous devez être une personne déléguée inscrite au congrès pour siéger à la plupart de ces comités. Certains comités exigent que vous assistiez aux réunions précédant le congrès.*

Nom du comité	Lieu de la réunion	Exigences	Nombre de membres
Résolutions*	22 et 23 avril, bureau du SFCP-Ontario	Personne déléguée inscrite	7
Statuts*	24 et 25 avril, bureau du SFCP-Ontario	Personne déléguée inscrite	5
Voies et moyens*	28 au 30 avril, bureau du SFCP-Ontario	Personne déléguée inscrite	3
Lettres de créance*	Lundi 26 mai, Hôtel Caesars de Windsor	Personne déléguée inscrite	15
Distribution	Mercredi 28 mai, Hôtel Caesars de Windsor	Personne déléguée inscrite ou personne substitut	20 à 30

* Pour une description détaillée des fonctions et des tâches de chaque comité, visitez le www.cupe.on.ca.

Tel que souligné, il y a un nombre limité de membres par comité. Si vous désirez siéger sur un comité du Congrès, communiquez avec votre section locale et demandez que votre nom soit soumis au bureau de la Division à l'attention de Stephanie Malinsky (smalinsky@cupe.on.ca) **au plus tard le 1^{er} mars**. C'est la Division qui acquittera les frais encourus pour les réunions précédant le Congrès, c'est-à-dire les indemnités quotidiennes (70 \$ par jour et 35 \$ par demi-journée), les frais d'hébergement, le temps perdu et tout déplacement nécessaire.

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès 2014

Élections

Toute personne membre qui se présente à un poste pour élection et en informe par écrit le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière au plus tard le 14 mars 2014 doit avoir l'occasion de présenter une déclaration d'un maximum de cent cinquante mots comme profil électoral qui sera imprimée en noir et blanc et distribuée par courrier régulier et affichée en ligne. Le SCFP-Ontario ne sera pas responsable de traduire le matériel électoral des candidates et candidats individuels. [paragraphe 6(b)]

Les sections locales qui répondent à certains critères, y compris les sections locales ayant moins de 100 membres à temps plein, les sections locales au nord de la rivière des Français ou les sections locales qui sont présentement en grève, peuvent faire une demande pour recevoir une subvention pour les frais de déplacement et les frais d'inscription. Les détails et les exigences quant à l'admissibilité sont disponibles en ligne à www.cupe.on.ca.

Si vous croyez que votre section locale peut répondre à ces critères et si votre section locale a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, veuillez remplir le Formulaire de demande d'aide pour les sections locales, disponible à www.cupe.on.ca, **au plus tard le 30 avril**, ou communiquer avec Kerry Davenport à kdavenport@cupe.on.ca ou par téléphone au 905 739-9739.

Chambres d'hôtel (plus les taxes applicables)

Hôtel Caesars de Windsor 175,00 \$ (date limite pour réserver une chambre : 4 mai 2014)

Toutes les réservations pour les personnes déléguées doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E. avant le 4 mai 2014 au 1 888 676-7747 ou en ligne à cupe.on.ca/Convention2014 à compter du 1^{er} février.

Services de garde sur place

Le SCFP-Ontario désire que ses membres puissent assister à tous les événements qu'il organisera pendant l'année. De nombreuses personnes membres du SCFP sont des parents qui ont besoin de services de garde pour assister aux événements syndicaux.

Le SCFP-Ontario offre aussi bien une subvention pour les frais de garde aux membres qui choisissent de laisser leurs enfants à la maison que des services de garde sur place au Congrès.

Des travailleuses en garderie, syndiquées et qualifiées, offrent un programme approprié à l'âge pour les enfants de moins de dix ans. Les collations et les dîners sont fournis chaque jour.

Camp des jeunes

Le SCFP-Ontario offre un programme vraiment intéressant aux jeunes âgés de 10 à 14 ans. Ce programme amènera les jeunes dans un voyage d'apprentissage sur les syndicats; cette activité

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès 2014

est remplie de choses amusantes. Le programme touchera à l'histoire syndicale, aux avantages pour les travailleuses, les travailleurs et la société d'avoir des syndicats, aux contributions sociales et économiques des syndicats et à la place des syndicats dans la société actuelle.

Ce sera également l'occasion pour ces militantes et militants en herbe d'apprendre sur la structure du SFCP et les raisons pour lesquelles le travail que vous faites au sein de votre section locale et aux congrès est si important.

Les formulaires pour les services de garde sur place et le camp des jeunes sont disponibles à www.cupe.on.ca; il est également possible de les obtenir en communiquant avec Stephanie Malinsky, par courriel à smalinsky@cupe.on.ca, ou par téléphone au 905 739-9739. **Veillez remplir les formulaires et les retourner au plus tard le 30 avril.**

Événements importants et dates limites

Événements importants	Date limite
Date limite pour soumettre les noms des membres des comités présents au Congrès	1 ^{er} mars
Date limite pour soumettre des résolutions et des amendements statutaires	10 avril
Date limite pour la présentation du matériel électoral [conformément au paragraphe 6(b)] (Le SFCP-Ontario imprimera et distribuera des dépliants pour les candidates et les candidats qui se présentent à un poste élu au Congrès)	14 mars
Paiement de la capitation (les frais d'inscription tardive s'appliqueront après cette date)	31 mars
Date limite pour les réservations d'hôtel	4 mai
Prix du Congrès (Solidarité entre sœurs, Santé et sécurité, IWAC (Comité consultatif des travailleuses et travailleurs accidentés)	24 avril
Date limite pour les lettres de créance hâtives	30 avril
Date limite pour soumettre une demande de subvention pour les petites sections locales	30 avril
Date limite pour l'envoi du formulaire de demande d'accès (Remarque : vous devez remplir ce formulaire si vous avez besoin de l'interprétation en ASL ou de sous-titrage en temps réel au Congrès)	30 avril
Date limite pour l'envoi du formulaire pour services de garde sur place (enfants âgés de moins de 9 ans)	30 avril
Date limite pour l'envoi du formulaire d'inscription au camp pour les jeunes (enfants âgés entre 10 et 14 ans)	30 avril
Date limite pour l'envoi du formulaire de subvention pour soins familiaux ou la garde des personnes à charge	Après le Congrès

Les formulaires pour le Congrès sont disponibles à www.cupe.on.ca ou en téléphonant au 905 739-9739

sepb 343

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.